



No.	1/2
N°	AL-2002-01
Date	2002-02-19

SERVICE DIFFICULTY ALERT

This Service Difficulty Alert brings to your attention a potential hazard identified by the Service Difficulty Reporting Program. It is a non-mandatory notification and does not preclude issuance of an airworthiness directive.

SUSPECTED UNAPPROVED PARTS

The purpose of this Alert is to advise all owners, operators, maintenance entities and parts distributors of the possibility of agencies trafficking in unapproved parts.

Transport Canada has received information from the Italian Civil Aviation Authority, Ente Nazionale per l'Aviazione (ENAC), that PANAVIATION s.r.l., an unapproved organization based in Rome, has supplied aeronautical parts worldwide that may have been altered and/or their history misrepresented. Furthermore, ENAC has advised Transport Canada that any part originating with PANAVIATION s.r.l. should be considered unairworthy.

Transport Canada is working with the ENAC to determine the impact on the Canadian aviation community. In the interim, and as a safety precaution, Transport Canada is extending this notification to prevent the installation of suspected unapproved parts on Canadian registered or type certified aeronautical products. Initial reports of this problem focused on large transport category aircraft, however pending further information from ENAC, it cannot be assured that this problem is not more widespread and may include other aircraft categories.

Canadian Aviation Regulations (CARs) require that aeronautical products conform to their design standard, have proper certification and be in a safe condition for use. Transport Canada strongly recommends that the Canadian aviation community should inspect their aircraft records, parts receiving records and/or parts inventories to determine if parts originated from PANAVIATION s.r.l. have been received or installed. It has been reported that PANAVIATION s.r.l. is commercially linked with other unapproved organizations distributing parts from Italy, namely New Tech Italia & New Tech Aerospace. If any parts linked to the above organizations are found installed on an aircraft, appropriate action should be taken in relation to the safety implications associated to their operation. If any of these parts are found in existing parts inventories, it is recommended that these parts be

ALERTE AUX DIFFICULTÉS EN SERVICE

Cette Alerte aux difficultés en service a pour but d'attirer votre attention sur une condition possiblement hasardeuse qui a été révélée par le Programme de rapports de difficultés en service. Elle est une notification facultative et n'exclut pas nécessairement la publication d'une consigne de navigabilité.

PIÈCES NON APPROUVÉES SUSPECTES

La présente Alerte a pour objet d'avertir tous les propriétaires, tous les exploitants, tous les organismes de maintenance et tous les distributeurs de pièces de l'existence possible d'organismes se livrant au trafic de pièces non approuvées.

Transports Canada a été averti par l'autorité italienne de l'aviation civile, l'Ente Nazionale per l'Aviazione (ENAC), que PANAVIATION s.r.l., un organisme non agréé établi à Rome, a diffusé à travers le monde des pièces aéronautiques qui peuvent avoir été altérées et/ou dont l'histoire technique peut avoir été falsifiée. Par ailleurs, l'ENAC a averti Transports Canada que toute pièce provenant de PANAVIATION s.r.l. doit être considérée comme n'étant pas en état de navigabilité.

Transports Canada travaille actuellement avec l'ENAC à déterminer les répercussions que peut avoir cette situation sur la communauté aéronautique canadienne. D'ici là, Transports Canada a décidé, par mesure de précaution en matière de sécurité, de diffuser cette alerte afin d'éviter l'installation de pièces non approuvées suspectes sur des produits aéronautiques immatriculés ou certifiés sur type au Canada. Les premiers rapports indiquent que ce problème n'affecte que les gros aéronefs de la catégorie transport mais, dans l'attente de plus amples renseignements en provenance de l'ENAC, il est impossible d'affirmer que le problème n'est pas plus étendu et n'affecte pas d'aéronefs d'autres catégories.

Le *Règlement de l'aviation canadien (RAC)* stipule que les produits aéronautiques doivent être conformes à leur norme de conception, être munis d'un certificat approprié et dans un état ne présentant aucun risque d'utilisation. Transports Canada recommande expressément aux membres de la communauté aéronautique canadienne d'inspecter les dossiers de leurs aéronefs, leurs dossiers de réception de pièces et/ou leurs inventaires de pièces afin de déterminer si des pièces provenant de PANAVIATION s.r.l. ont été reçues ou installées. Des rapports indiquent que PANAVIATION s.r.l. entretient des relations commerciales avec d'autres organismes non agréés distribuant des pièces à partir de l'Italie, à savoir New Tech Italia et New Tech Aerospace. Si jamais des pièces ayant un lien avec l'un des organismes susmentionnés sont découvertes sur un aéronef, il convient de prendre les mesures appropriées afin

quarantined until a determination can be made regarding their eligibility for installation. It has also been brought to our attention that these parts have been sold by PANAVIATION s.r.l. to various entities in the United States and Europe.

Any suspected unapproved aeronautical parts should be reported to Transport Canada through the Service Difficulty Reporting system referenced in CAR Standard 591, Appendix D, titled "Guidelines for Reporting Suspected Unapproved Parts."

For further information contact a Transport Canada Centre, or call Mr. Ganesh Pandey at Maintenance & Manufacturing Branch, Ottawa, telephone (613) 952-4424 or facsimile (613) 952-3298 or by e-mail pandeg@tc.gc.ca.

For Director, Aircraft Certification

d'éviter toute répercussion sur la sûreté de l'exploitation desdits appareils. Si de telles pièces sont découvertes dans un inventaire, il est recommandé de les mettre en quarantaine jusqu'à ce que soit déterminé si elles sont propres à être installées. Il nous a également été signalé que de telles pièces avaient été vendues par PANAVIATION s.r.l. à divers organismes en Europe et aux États-Unis.

Toute pièce aéronautique non approuvée suspecte devrait être signalée en envoyant un Rapport de difficultés en service à Transports Canada conformément à l'appendice D de la norme 591 du RAC intitulé « Utilisation du système RDS pour signaler des pièces non approuvées ».

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un Centre de Transports Canada ou M. Ganesh Pandey, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa, téléphone (613) 952-4424, télécopieur (613) 996-3298, ou courrier électronique pandeg@tc.gc.ca.

Pour le Directeur, Certification des aéronefs

B. Goyaniuk
Chief, Continuing Airworthiness
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne